

Avons-nous gagné...?

Le 7 juillet 2007 le pape Benoît XVI a libéré la messe tridentine par le Motu Proprio Summorum Pontificum. Maintenant, le 21 janvier, le Cardinal Giovanni Baptista Re, préfet de la Congrégation pour les évêques, a signé le décret de la levée des excommunications pour les quatre évêques de la Fraternité Saint Pie X.

Par cet acte, les deux conditions que la Fraternité avait établies comme préalables à un début de négociation avec Rome sont remplies. Les uns croient qu'après cette étape le combat de la Fraternité a abouti à sa fin et que la solution finale est proche. Les autres craignent justement le contraire : que la Fraternité soit tombée dans le piège et soit condamnée à disparaître.

Textes assemblés par Monsieur l'abbé Jürgen Wegner



CONVICTIONS
nr 15

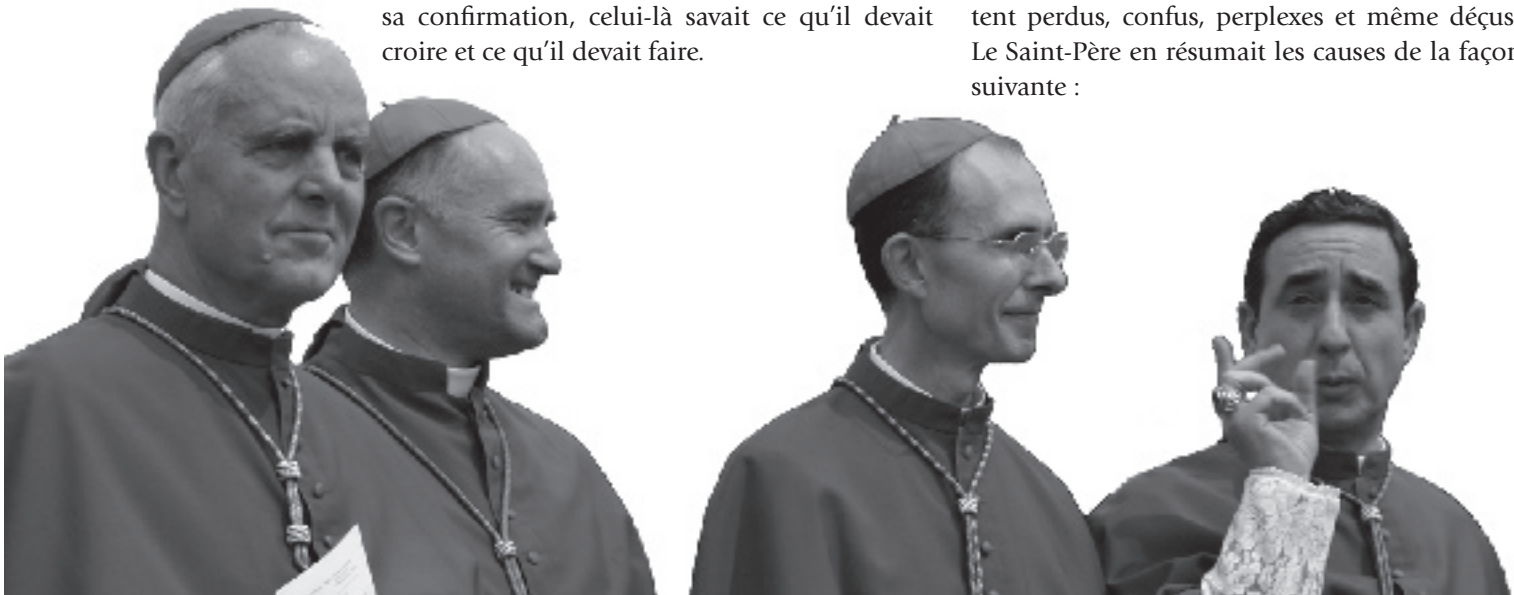
Pourquoi Monseigneur Lefebvre a-t-il fondé la Fraternité?

Monseigneur Lefebvre nous donne les raisons de la fondation de la Fraternité dans sa « Lettre ouverte aux catholiques perplexes » (publiée en 1985) : « Que les catholiques de ce XXe siècle finissant soient perplexes, qui le niera ? Que le phénomène soit relativement récent, correspondant aux vingt dernières années de l'histoire de l'Eglise, il suffit d'observer ce qui se passe pour en être persuadé. Naguère le chemin était tout tracé ; on le suivait ou on ne le suivait pas. On avait la foi, ou bien on l'avait perdue, ou encore on ne l'avait jamais eue. Mais celui qui l'avait, qui était entré dans la sainte Eglise par le baptême, en avait renouvelé les promesses vers l'âge de onze ans, avait reçu le Saint-Esprit le jour de sa confirmation, celui-là savait ce qu'il devait croire et ce qu'il devait faire.

Aujourd'hui, beaucoup ne le savent plus. On entend dans les églises tant de propos stupéfiants, on lit tant de déclarations contraires à ce qui avait été enseigné depuis toujours, que le doute s'est insinué dans les esprits.

Le 30 juin 1968, en clôturant l'Année de la Foi, S.S. Paul VI faisait devant tous les évêques présents à Rome et devant des centaines de milliers de fidèles une profession de foi catholique. Dans son préambule, il mettait en garde chacun contre les atteintes portées à la doctrine car, disait-il, 'ce serait alors engendrer, comme on le voit malheureusement aujourd'hui, le trouble et la perplexité en beaucoup d'âmes fidèles'.

Le même mot se retrouve dans une allocution de S.S. Jean-Paul II le 6 février 1981 : 'Les chrétiens d'aujourd'hui, en grande partie, se sentent perdus, confus, perplexes et même déçus.' Le Saint-Père en résumait les causes de la façon suivante :



‘Des idées sont répandues de tous côtés qui contredisent la vérité qui fut révélée et a toujours été enseignée. De véritables hérésies ont été divulguées dans les domaines du dogme et de la morale, suscitant doutes, confusion, rébellion. Même la liturgie a été violée. Plongés dans un “relativisme” intellectuel et moral, les chrétiens sont tentés par un illuminisme vaguement moraliste, par un christianisme sociologique, sans dogme défini et sans moralité objective.’

Cette perplexité se manifeste à tout instant dans les conversations, les écrits, les journaux, les émissions radiophoniques ou télévisées, dans le comportement des catholiques, ce dernier se traduisant par une diminution considérable de la pratique, comme en témoignent les statistiques, une désaffection à l’égard de la messe et des sacrements, un relâchement général des mœurs.»

Prot. N. 126/2009

Congrégation pour les Evêques

Par la lettre du 15 décembre 2008 adressée à Son Éminence Monsieur le Cardinal Dario Castrillon Hoyos, Président de la Commission Pontificale Ecclesia Dei, Mgr Bernard Fellay, en son nom et aussi au nom des trois autres Evêques consacrés le 30 juin 1988, sollicitait de nouveau la levée de l’excommunication *latae sententiae* déclarée formellement par Décret du Préfet de cette Congrégation pour les Evêques en date du 1er juillet 1988. Dans la lettre ci-mentionnée, Mgr Fellay affirme notamment: « Nous sommes toujours fermement déterminés dans la volonté de rester catholiques et de mettre toutes nos forces au service de l’Eglise de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est l’Eglise catholique romaine. Nous acceptons ses enseignements d’une âme filiale. Nous croyons fermement à la Primauté de Pierre et à ses prérogatives et c’est pourquoi la situation actuelle nous fait tant souffrir ».

Sa Sainteté Benoît XVI — paternellement sensible au malaise spirituel manifesté par les intéressés à cause de la sanction d’excommunication et confiant dans l’engagement qu’ils ont exprimé dans la lettre citée de ne ménager aucun effort pour approfondir dans les nécessaires colloques avec les Autorités du Saint-Siège les questions encore ouvertes, afin de pouvoir ainsi parvenir rapidement à une pleine et satisfaisante solution du problème posé à l’origine — a décidé de reconsidérer la situation canonique des Evêques Bernard Fellay, Bernard Tissier de Mallerais, Richard Williamson et Alfonso de Galarreta relative à leur consécration épiscopale.

Par cet acte s’exprime le désir de consolider les relations réciproques de confiance et d’intensifier et de rendre stables les rapports de la Fraternité Saint-Pie X avec le Siège Apostolique. Ce don de paix, au terme des célébrations de Noël, veut être aussi un signe pour promouvoir l’unité dans la charité de l’Eglise universelle et pour supprimer le scandale de la division.

En souhaitant que ce pas soit suivi sans tarder de la pleine communion avec l’Eglise de toute la Fraternité Saint-Pie X, témoignant ainsi de sa vraie fidélité et de sa vraie reconnaissance du Magistère et de l’autorité du Pape par la preuve de l’unité visible.

Selon les facultés qui m’ont été expressément concédées par le Saint Père Benoît XVI, en vertu du présent Décret, je remets aux Evêques Bernard Fellay, Bernard Tissier de Mallerais, Richard Williamson et Alfonso de Galarreta la censure de l’excommunication *latae sententiae* déclarée par cette Congrégation le 1er juillet 1988, tandis que je déclare privé d’effets juridiques, à partir de la date d’aujourd’hui, le Décret publié à cette époque.

Rome, Congrégation pour les Evêques, le 21 janvier 2009.

Card. Giovanni Battista Re,
Préfet de la Congrégation des Evêques

Pourquoi Monseigneur a-t-il consacré des évêques?

Le 2 juin 1988, quatre semaines avant que Monseigneur Lefebvre ait consacré les quatre évêques, il a écrit dans une lettre au pape : « En effet, si tout chrétien est autorisé à demander aux autorités compétentes de l'Église qu'on lui garde la foi de son baptême, que dire des prêtres, des religieux, des religieuses ?

C'est pour garder intacte la foi de notre baptême que nous avons dû nous opposer à l'esprit de Vatican II et aux réformes qu'il a inspirées.

Le faux oecuménisme, qui est à l'origine de toutes les innovations du Concile, dans la liturgie, dans les relations nouvelles de l'Église et du monde, dans la conception de l'Église elle-même, conduit l'Église à sa ruine et les catholiques à l'apostasie.

Communiqué du Supérieur Général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

L'excommunication des évêques sacrés par S. Exc. Mgr Marcel Lefebvre le 30 juin 1988, qui avait été déclarée par la Congrégation pour les évêques par un décret du 1er juillet 1988 et que nous avons toujours contestée, a été retirée par un autre décret de la même Congrégation en date du 21 janvier 2009, sur mandat du pape Benoît XVI.

Nous exprimons notre gratitude filiale au Saint Père pour cet acte qui, au delà de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, sera un bienfait pour toute l'Église. Notre Fraternité souhaite pouvoir aider toujours plus le pape à porter remède à la crise sans précédent qui secoue actuellement le monde catholique, et que le pape Jean-Paul II avait désignée comme un état d'« apostasie silencieuse ».

Outre notre reconnaissance envers le Saint Père, et envers tous ceux qui l'ont aidé à poser cet acte courageux, nous sommes heureux que le décret du 21 janvier envisage comme "nécessaires" des entretiens avec le Saint-Siège, entretiens qui permettront à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X d'exposer les raisons doctrinales de fond qu'elle estime être à l'origine des difficultés actuelles de l'Église.

Dans ce nouveau climat, nous avons la ferme espérance d'arriver bientôt à la reconnaissance des droits de la Tradition catholique.

Menzingen, le 24 janvier 2009

+ Bernard Fellay

Radicalement opposés à cette destruction de notre foi, et résolu à demeurer dans la doctrine et la discipline traditionnelles de l'Église, spécialement en ce qui concerne la formation sacerdotale et la vie religieuse, nous éprouvons la nécessité absolue d'avoir des autorités ecclésiastiques qui épousent nos préoccupations et nous aident à nous prémunir contre l'esprit de Vatican II et l'esprit d'Assise.

C'est pourquoi nous demandons plusieurs évêques, choisis dans la Tradition, et la majorité des membres dans la Commission Romaine, afin de nous protéger de toute compromission.

Étant donné le refus de considérer nos requêtes, et étant évident que le but de cette réconciliation n'est pas du tout le même pour le Saint-Siège que pour nous, nous croyons préférable d'attendre des temps plus propices au retour de Rome à la Tradition.

C'est pourquoi nous nous donnerons nous-mêmes les moyens de poursuivre l'œuvre que la Providence nous a confiée... »

Pourquoi la Fraternité a-t-elle établi les deux préalables ?

Monseigneur Fellay explique, dans un Communiqué destiné aux membres de la Fraternité et aux communautés amies du 22 janvier 2001, pourquoi la Fraternité demande que Rome remplisse d'abord les deux préalables suivants :

- que la messe tridentine soit accordée à tous les prêtres du monde entier, et
- que les censures qui frappent les évêques soient annulées.

« Les principes qui nous guident à travers cette situation quelque peu nouvelle sont les suivants :

1. Rome étant l'auteur de la démarche, il est normal que la Fraternité l'examine avec le sérieux qu'elle mérite.

2. Ayant devant les yeux d'une part l'exemple tout récent de la Fraternité Saint-Pierre, d'autre part la continuité de la ligne post conciliaire constamment réaffirmée par Rome, notre détermination est extrême.

3. La Fraternité n'a aucunement l'intention de modifier ses principes et sa ligne de conduite. Les fruits si abondants de grâces d'une part, le désastre conciliaire d'autre part ne font que renforcer sa détermination à conserver la Tradition catholique.

4. Si accord il y avait, il ne serait à envisager que dans la perspective de redonner à la Tradi-

tion son droit de cité, même si le triomphe final ne s'obtiendra que graduellement. »

Pourquoi la Fraternité demande-t-elle des discussions théologiques?

« Nos prises de position sont interprétées comme des retards, des atermoiements voulus, on met en doute nos intentions et notre bonne volonté de discuter vraiment avec Rome. On ne comprend pas pourquoi nous ne voulons pas d'une solution canonique immédiate. Pour Rome, le problème de la Fraternité serait par là-même résolu, les discussions doctrinales seraient évitées ou reportées. Pour nous, chaque jour nous apporte des preuves supplémentaires de la nécessité de clarifier au maximum les questions sous-jacentes avant d'aller plus avant dans une situation canonique, qui n'est cependant pas pour nous déplaire. Mais c'est là un ordre de nature, et inverser les choses nous mettrait inmanquablement dans une situation invivable ; nous en avons la preuve tous les jours. Il y va ni plus ni moins de notre existence future. Nous ne pouvons pas et nous ne voulons pas laisser d'ambiguïté sur la question de l'acceptation du Concile, des réformes, des nouvelles attitudes tolérées ou favorisées. » (Mgr Bernard Fellay, Lettre aux Amis et Bienfaiteurs, n° 73, 23 octobre 2008)

Pourquoi la Fraternité refuse-t-elle une solution simplement pratique?

« Le Motu Proprio *Summorum Pontificum* qui a reconnu que la messe tridentine n'avait jamais été abrogée pose un certain nombre de questions en ce qui concerne le futur des relations de la Fraternité Saint-Pie X avec Rome. Plusieurs personnes, dans les milieux conservateurs et à Rome même, ont fait entendre leurs voix arguant que, le Souverain Pontife ayant posé un acte d'une si grande générosité, et donné par là même un signe évident de bonne volonté à notre égard, il ne resterait à notre Société qu'une seule chose à faire : 'signer un accord avec Rome'. Malheureusement quelques-uns de nos amis se sont laissés prendre à ce jeu d'illusions.

Nous voudrions saisir l'occasion de cette lettre du temps pascal pour rappeler une fois de plus les principes qui gouvernent notre action en ces temps troublés et signaler quelques événements récents qui indiquent bien clairement que, au fond, à part l'ouverture liturgique du Motu Proprio, rien n'a vraiment changé, afin de tirer les conclusions qui s'imposent.

Le principe fondamental qui dicte notre action est la conservation de la foi, sans laquelle nul ne peut être sauvé, nul ne peut recevoir la grâce, nul ne peut être agréable à Dieu, comme le dit le Concile Vatican I. La question liturgique n'est pas première, elle ne le devient que comme expression d'une altération de la foi et corrélativement du culte dû à Dieu.

Il y a un changement notable d'orientation dans le Concile Vatican II par rapport à la vision de l'Eglise, surtout par rapport au monde, aux autres religions, aux Etats, mais aussi par rapport à elle-même. Ces changements sont reconnus par tous, mais ne sont pas évalués de la même manière par tous. Jusqu'ici, ils étaient présentés comme très profonds, révolutionnaires : 'la Révolution de 89 dans l'Eglise' a pu dire un des cardinaux du Concile...

En même temps, la relation aux autres religions se transformait : depuis Vatican II, Rome évite tout jugement négatif ou dépréciateur de ces autres religions. Par exemple, la dénomination classique de « fausses religions » a complètement disparu du vocabulaire ecclésiastique. Les termes 'hérétiques' et 'schismatiques', qui qualifiaient les religions plus proches de la religion catholique, ont eux aussi disparu ; ils sont éventuellement utilisés, surtout celui de schismatique, pour nous désigner. Ainsi en est-il du terme 'excommunication'. La nouvelle approche se nomme œcuménisme, et contrairement à ce que tous croyaient, ce n'est pas d'un retour à l'unité catholique qu'il s'agit, mais de l'établissement d'une nouvelle sorte d'unité qui ne requiert plus de conversion...

Ces nouvelles perspectives ont évidemment bouleversé les rapports avec les autres religions. Il est impossible de parler d'un changement superficiel, c'est bien une nouvelle et très profonde mutation que l'on prétend imposer à l'Eglise de Notre Seigneur Jésus-Christ. Ce qui fait que Jean-Paul II a pu parler de 'nouvelle ecclésiologie', admettant un changement essentiel dans cette partie de la théologie qui traite de l'Eglise. Nous ne comprenons tout simplement pas comment l'on peut prétendre que cette nouvelle compréhension de l'Eglise serait encore en harmonie avec la définition traditionnelle de l'Eglise. Elle est nouvelle, elle est radicalement autre et elle oblige le catholique à avoir un comportement foncièrement différent avec les hérétiques et schismatiques qui ont tragiquement abandonné l'Eglise et bafoué la foi de leur baptême. Ils ne sont désormais plus des 'frères séparés', mais des (Continué en page 9)

Lettre du Supérieur Général de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X aux fidèles

Bien chers fidèles,

Comme je l'annonce dans le communiqué ci-joint, « l'excommunication des évêques sacrés par S. Exc. Mgr Marcel Lefebvre le 30 juin 1988, qui avait été déclarée par la Congrégation pour les Evêques par un décret du 1er juillet 1988 et que nous avons toujours contestée, a été retirée par un autre décret de la même Congrégation en date du 21 janvier 2009, sur mandat du pape Benoît XVI ». C'était l'intention de prière que je vous avais confiée à Lourdes, le jour de la fête du Christ-Roi 2008. Vous y avez répondu au-delà de nos espérances, puisqu'un million sept cent trois mille chapelets ont été récités pour obtenir de l'intercession de Notre-Dame la fin de cet opprobre qui pesait, à travers la personne des évêques de la Fraternité, sur tous ceux qui étaient attachés de près ou de loin à la Tradition. Sachons remercier la Très Sainte Vierge qui a inspiré au Saint Père cet acte unilatéral, bienveillant et courageux. Assurons-le de notre prière fervente.

Grâce à ce geste, les catholiques du monde entier attachés à la Tradition ne seront plus injustement stigmatisés et condamnés pour avoir maintenu la foi de leurs pères. La Tradition catholique n'est plus excommuniée. Bien qu'elle ne l'ait jamais été en soi, elle l'a été bien souvent et cruellement dans les faits. Tout comme la messe tridentine n'avait jamais été abrogée en soi, ainsi que l'a heureusement rappelé le Saint Père par le Motu Proprio *Summorum pontificum* du 7 juillet 2007.

Le décret du 21 janvier cite la lettre du 15 décembre dernier au cardinal Castrillon Hoyos dans laquelle j'exprimais notre attachement « à l'Eglise de N.S. Jésus-Christ qui est l'Eglise catholique », y réaffirmant notre acceptation de son enseignement bimillénaire et notre foi en la Primauté de Pierre. Je rappelais combien nous souffrons de la situation actuelle de l'Eglise où cet enseignement et cette primauté sont bafoués, et ajoutais : « Nous sommes prêts à écrire avec notre sang le Credo, à signer le serment anti-moderniste, la profession de foi de Pie IV, nous acceptons et faisons nôtres tous les conciles jusqu'à Vatican I. Mais nous ne pouvons qu'émettre des réserves au sujet du Concile Vatican II, qui s'est voulu un concile "différent des autres" (cf. discours des Papes Jean XXIII et Paul VI). » En tout cela, nous avons la conviction de rester fidèles à la ligne de conduite tracée par notre fondateur, Monseigneur Marcel Lefebvre, dont nous espérons la prompte réhabilitation.

Aussi souhaitons-nous aborder ces entretiens - que le décret reconnaît « nécessaires » - sur les questions doctrinales qui s'opposent au magistère de toujours. Nous ne pouvons que constater la crise sans précédent qui secoue l'Eglise aujourd'hui : crise des vocations, crise de la pratique religieuse, du catéchisme et de la fréquentation des sacrements... Avant nous, Paul VI parlait même d'une infiltration des « fumées de Satan » et de « l'autodémolition » de l'Eglise. Jean-Paul II n'a pas hésité à dire que le catholicisme en Europe était comme en état d' « apostasie silencieuse ». Peu de temps avant son éléction au Souverain Pontificat, Benoît XVI lui-même comparait l'Eglise à un « bateau qui prend l'eau de toute part ». Aussi voulons-nous, dans ces entretiens avec les autorités romaines, examiner les causes profondes de la situation présente et en y apportant le remède adéquat, parvenir à une restauration solide de l'Eglise.

Chers fidèles, l'Eglise est entre les mains de sa Mère, la Très Sainte Vierge Marie. En elle, nous nous confions. Nous lui avons demandé la liberté de la messe de toujours, partout et pour tous. Nous lui avons demandé le retrait du décret des excommunications. Nous lui demandons dans nos prières, à elle qui est le Siège de la Sagesse, ces nécessaires éclaircissements doctrinaux dont les âmes troublées ont tant besoin.

Menzingen, le 24 janvier 2009

+ Bernard Fellay

frères qui 'ne sont pas en pleine communion...' et nous sont 'profondément unis' par le baptême dans le Christ, d'une union inamissible...

Ajoutons à cela les positions papales au sujet de la liberté religieuse et nous pouvons aisément conclure que le combat de la foi n'a en rien diminué ces dernières années. Le Motu Proprio qui introduit une espérance de changement vers le mieux au niveau liturgique, n'est pas accompagné par des mesures logiquement corrélatives dans les autres domaines de la vie de l'Église. Tous les changements introduits au Concile et dans les réformes post-conciliaires que nous dénonçons, parce que l'Église les a précisément déjà condamnés, sont confirmés. Avec la différence que désormais, on affirme en même temps que l'Église ne change pas... ce qui revient à dire que ces changements seraient parfaitement dans la ligne de la Tradition catholique. Le bouleversement au niveau des termes joint au rappel que l'Église doit rester fidèle à sa Tradition peuvent en troubler plus d'un. Tant que les faits ne corroborent pas l'affirmation nouvelle, il faut conclure que rien n'a changé dans la volonté de Rome de poursuivre les orientations conciliaires, malgré quarante années de crise, malgré les couvents dépeuplés, les presbytères abandonnés, les églises vides... Voici pourquoi la Fraternité Saint-Pie X ne peut pas 'signer d'accord'. Elle se réjouit franchement de la volonté papale de réintroduire le rite ancien et vénérable de la sainte Messe, mais découvre aussi la résistance parfois farouche d'épiscopats entiers. Sans désespérer, sans impatience, nous constatons que le temps d'un accord n'est pas encore venu. » (Mgr Bernard Fellay, Lettre aux Amis et Bienfaiteurs, n° 72, 14 avril 2008)

Quelle est la motivation - la plus intime - de la Fraternité ?

« Alors nous nous en remettons à la Providence. Et nous sommes persuadés que le Bon Dieu sait ce qu'Il fait et que, dans quelques années, de même que quand le cardinal Gagnon a fait sa visite – quatorze ans après la première visite de Rome et que nous avons été suspens et que nous avons été dits hors de la communion de Rome, contre le pape, que nous étions rebelles, dissidents, pendant ces quatorze années –, et puis une visite vient de Rome et le cardinal Gagnon lui-même reconnaît que ce que nous faisons sera sans doute ce qu'il faudra pour la nouvelle reconstruction de l'Église. Et puis il a assisté lui-même, pontificalement, à la messe que je cé-

lébrai le 8 décembre pour la rénovation des promesses de nos séminaristes alors que je suis suspens en principe, que je ne devais plus dire les sacrements. Donc quatorze ans après, on nous donne presque un blanc-seing en nous disant : ' Vous avez bien fait ! '.

Alors nous avons bien fait de résister ? Je suis persuadé que nous sommes dans les mêmes circonstances aujourd'hui. Nous faisons un acte qui apparemment, ... et malheureusement les médias ne nous aident pas dans ce sens parce, évidemment, ils vont titrer sans doute en tête de leurs journaux : ' Le schisme ', ' L'excommunication ', tant qu'ils pourront.

Pour nous, nous en sommes persuadés, toutes ces accusations dont nous sommes l'objet, toutes ces peines dont nous sommes l'objet sont nulles, absolument nulles !

C'est pourquoi nous n'en tenons absolument aucun compte. De même que nous n'avons pas tenu compte de la suspens et que nous avons fini par être félicités par l'Église et même par l'Église progressiste, de même, dans quelques années – je ne sais pas : le Bon Dieu seul connaît le nombre des années qu'il faudra pour que le jour où la Tradition retrouve ses droits à Rome –, nous serons embrassés par les autorités romaines qui nous remercieront d'avoir maintenu la foi dans les séminaires, dans les familles, dans les cités, dans nos pays, dans nos couvents, dans nos maisons religieuses, pour la plus grande gloire du Bon Dieu et pour le salut des âmes. »

(Monseigneur Lefebvre, Ecône le 30 juin 1988 - sermon des sacres)

